



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 OCTOBRE 2018

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : Georges Adryanczyk-Perrier, Dominique Agniel, Lionel Beaufiles, Jean-Louis Bertrand, Florence Bouis, Coralie Damay, Patrick Dumas, Georgette Mazon, Nathalie Mauchand, Jacques Navarro, Valérie Remond, Josiane Supron.

Étaient absents : Francette Maillet représentée par Georges Adryanczyk-Perrier, Karine Abderrhamann, Sylvain Cividino, Chantal Licari, Marie Ménard, Cyril Aubanel, Patrick Talaron.

La séance est ouverte à 18 h 30. Est nommée secrétaire de séance : Georgette Mazon.
Le compte-rendu du Conseil Municipal du 4 juillet 2018 est approuvé à l'unanimité.

Décision prise au titre de l'article L 2122.22 :

- Résiliation du bail de Madame Saleha HAMMACHI à compter du 31/07/2018
- Résiliation du bail de Monsieur Jacky MEY à compter du 31/07/2018
- Signature d'un bail cité 15 à Madame Zaquilla HAMMACHI à compter du 1/8/2018

1. Vente du Mas de Fonfrède :

Par trois abstentions (BOUIS, DUMAS, REMOND) et 10 voix pour, le Conseil Municipal approuve la vente de l'ensemble immobilier à Monsieur et Madame Victoria et Ludovic BEAUJOUAN demeurant 16 chemin de l'Argillière, 27910 LES HOGUES pour un montant de 179 000 € dont 9 000 € de commission d'agence.

2. Convention de transfert de la gestion de la digue avec la communauté de communes De Cèze Cévennes :

Dans le cadre de la gestion du système d'endiguement de votre commune, Monsieur le Maire présente au conseil municipal :

- Le procès-verbal de transfert à effectuer entre la commune de Molières sur Cèze et la Communauté de communes De Cèze Cévennes accompagné d'une synthèse financière,
- La convention de Gestion entre la commune et le syndicat mixte ABCèze. Unanimité.

3. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable 2017 :

A l'unanimité, le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable. Ce rapport est mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr

4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service assainissement 2017 :

A l'unanimité, le conseil adopte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement. Ce rapport est mis en ligne sur le site www.services.eaufrance.fr
(M Beaufiles intervient pour dire que les agents municipaux refusent de travailler sur les fuites d'eau malgré leur formation et les matériels mis à leur disposition pour intervenir sur un réseau amianté, M Bertrand intervient à son tour pour préciser qu'aucun personnel n'est ni n'a été formé par le passé sur l'amiante.)

5. Admission en non valeur pour les budgets M14 et M49 :

Monsieur le Maire informe le conseil de la liste de non valeur communiquée par Mme la trésorière de Saint-Ambroix et arrêtée à la date du 30 août 2018 et portant

- sur le budget communal pour un montant de 248,92 € et 3 499,79 € soit un total de 3 748,71 €,

- sur le budget eau et assainissement pour un montant de 5 142,49 € et 2 040,44 € soit un total de 7 182,93 €. Adopté à l'unanimité.

6. Annulation de factures d'eau et d'assainissement :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'annuler des factures pour un montant de 413,28 €.

7. Budgets : décisions modificatives :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil, à l'unanimité, approuve la décision modificative n° 2 pour budget de l'eau et de l'assainissement.

8. Schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement : attribution du marché :

Suit au rapport d'analyse des offres établi le 12 juillet 2018 par le service d'assistance à maîtrise d'œuvre du Conseil Départemental du Gard, le Conseil Municipal, par une voix contre (Beaufils), une abstention (Dumas) et 11 voix pour, décide de retenir l'offre du groupement conjoint solidaire CEREG Ingénierie (mandataire) et R.C.I. pour un montant de 107 649,00 € HT,

9. Régime indemnitaire - modification technique :

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil municipal, par une abstention (Mauchand) et 12 voix pour, sont ajoutés à l'alinéa 1 de l'article 2 de la délibération du 18 octobre 2017 relative au régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) les termes suivants :

"les agents sous contrats de droit public ou de droit privé"

10. Avance de frais pour des dépenses éligibles au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique :

le conseil municipal, à l'unanimité : approuve la prise en charge de la dépense d'équipement spécifique afin d'améliorer les conditions de travail des agents reconnus travailleurs handicapés. Les sommes prises en charge sont limitées aux montants des aides attribuées par le FIPHFP.

11. Marché salle polyvalente : modification de la commande auprès de l'association CERT.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que par délibération du 24/4/2018, le Conseil Municipal a décidé de réhabiliter la salle polyvalente dans le cadre d'un chantier d'insertion. La SCOOP CERT disposait d'un budget de 26 000 € HT pour s'approvisionner en matériaux, sous le contrôle de notre maître d'œuvre.

L'attribution de subvention permet d'augmenter la masse des travaux de rénovation. Cette situation bouleverse l'équilibre du marché de maîtrise d'œuvre et nécessite un nouveau marché.

Cette question sera proposée à un Conseil Municipal ultérieur.

12. Convention "Restau-du-Cœur" avec Saint-Ambroix (pour information) : Une solution a été trouvée par la mairie de Saint-Ambroix pour la période à venir.

Questions diverses :

- Courrier de M. Lilian MASSE concernant le mauvais état de la conduite d'assainissement. Monsieur le Maire précise que les travaux ont été commandés à l'entreprise FIOLE dans les prochains jours.

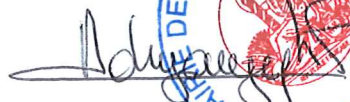
- Problème de haies non taillées à Gammal : une demande d'intervention a été faite auprès de Néolia.

Fin de séance à 20h18.

Le secrétaire de séance


Georgette Mazon

Le Maire,


Georges ADRYANCZYK-PERRIER,



Dominique Agniel

Lionel Beaufils,

Jean-Louis Bertrand,

Florence Bouis,

Coralie Damay,

Patrick Dumas,

Nathalie Mauchand,

Jacques Navarro,

Valérie Remond,

Josiane Supron.